

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



N° d'enregistrement:

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Date de réception :

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Dossier complet le :

17/10/2022	23/12/2022	2022-6497				
	1. Intitulé du projet					
Construction d'un bâtiment agricole équipé de panneaux photovoltaïques en toiture à destination du matériel agricole et d'une partie de la productrion végétale.						
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique						
Nom PLU	Prénom ALEXANDRE					
2.2 Personne morale	ENTREPRISE INDIVIDUELLE ALEXAND	DE DILL				
Dénomination ou raison sociale	ENTREPRISE INDIVIDUELLE ALEXAND	RE PLU				
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	PLU ALEXANDRE					
RCS / SIRET 5 0 9 2 0 7 5	5 1 0 0 0 1 1 Forme juridique	ENTREPRISE INDIVIDUELLE				
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	e n°1				
	au des seuils et critères annexé à l'article R.	122-2 du code de l'environnement et				
	dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard de					
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'a					
Installation classée pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Implantation d'un bâtiment agricole équipé toit à usage de stockage fourrage et matér Dimensions : 60x20,69m					
	4. Caractéristiques générales du projet					
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 c	lu formulaire				
4.1 Nature du projet, y compris les évent						
au stockage du matériel agricole et d'un Avec ce bâtiment projeté, l'exploitation p les engins agricoles et les bottes de fou Le bâtiment projeté permettra la réorgan stockage a plat sera créée pour les céré	nisation de l'exploitation. Un bâtiment sera l	e foin et de paille). t mettre à l'abri des aléas climatiques ibérer du fourrage et une aire de				

Création d'un espace de stockage indispensable pour le bon fonctionnement de l'exploitation. Il permettra la réorganisation du site pour aménager une plateforme de stockage à plat et un atelier mécanique.
L'emplacement a été choisi de manière à ce que le bâtiment agricole projeté soit implanté sur le site d'exploitation, à proximité des bâtiments existants et dans le respect de l'éloignement aux habitations et cours d'eau.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Création d'une plateforme pour accueillir la charpente métallique du bâtiment. Coulage des fondations béton et montage de la charpente métallique. Pose du bac acier puis des modules pour les panneaux photovoltaïques. Installation d'un local technique pour les onduleurs à l'extérieur du bâtiment, mais accolé à celui-ci. Mise en sécurité de ce local. Création d'une tranchée pour le passage des gaines et câbles électriques permettant le raccordement depuis les onduleurs jusuqu'au point de livraison (liaison TGBT-PDL) -> voir plan de masse Pose du PDL (compteur en limite de propriété) -> voir plan de masse Raccordement de la centrale photovoltaïque au réseau électrique existant (travaux menés par ENEDIS après étude faite par un chargé d'affaires ENEDIS). Pose du bardage prévu : bac acier couleur sable, RAL 1015, sur la longue face Sud.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Hangar de stockage pour les engins agricoles et le fourrage.

4.2 Objectifs du projet

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet doit être soumis au service de la DDPP pour examen du projet et avis. Le projet a été soumis à Mme Pauline Gautier, animatrice de la Zone Natura 2000 Bocage à Osmoderma eremita au sud du Mans dans le cadre d'une évaluation des incidences. Mme Pauline Gautier a effectué une visite sur site afin d'effectuer une recensement des espèces et des habitats. Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire en cours d'instruction PC07235122Z0006.							
4.5 Dimensions et caractéristiques du l	projet et superficie globale de l'opération - préciser l	es unités de mesure utilisées					
	deurs caractéristiques	Valeur(s)					
Dimensions : 60 par 20,69 ml Surface : 1 241,4 m2	·	mètres linéaires mètres carrés					
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long ° _	'" Lat°'"_					
La Paquerie 72240 TENNIE Parcelle D 1127	·	'" Lat°'" '" Lat°'"_					
	oignez à votre demande les annexes n° 2 à						
4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	Oui X Non I					
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	projet et						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	\boxtimes		Bocage à vieux arbres entre les massifs de Charnie et de Sillé le Guillaume
En zone de montagne ?		\boxtimes	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		\boxtimes	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		\boxtimes	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		\boxtimes	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	\boxtimes		La parcelle du projet comprend une zone humide potentielle de probabilité assez forte. L'emprise du projet ne se situe pas dans une zone prélocalisée humide ou une zone humide d'importance majeure. Afin de minimiser l'impact du projet sur la zone humide potentielle concernée, les eaux pluviales de surface imperméabilisées seront gérées par le biais de deux bassins présent sur le site d'exploitation. Ces bassins sont équipés d'un débit de fuite qui permet l'infiltration dans les sols.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	\boxtimes		La commune de Tennie s'inscrit dans le PPRI de la Vègre approuvé par arrêté préfectoral n° 2013332-0014 du 5 décembre 2013 - et dans le SAGE sur la Sarthe Aval, approuvé par Arrêté en date du 10 juillet 2020. Selon le PPRI de la Vègre : la parcelle concernée par le projet n'est pas située dans un secteur susceptible d'être affectée par une inondation. Selon le SAGE Sarthe Aval : la zone humide est alimentée par une des onze masse d'eau souterraine codifiée FRGG079 Calcaires et marnes du Lias et Jurassique moyen de la bordure Nord-Est du massif.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		\boxtimes	
Dans une zone de répartition des eaux ?		\boxtimes	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Bocage à Osmoderma eremita entre Sillé le Guillaume et la Grande Charnie. Dans la zone Natura 2000. Un PC11 a été effectué avec Etude simplifiée des incidences en zone Natura 2000. Relevé et état des lieux effectués sur le terrain pour les habitats et les espèces.
D'un site classé ?		\boxtimes	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		\boxtimes	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		\boxtimes	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		\boxtimes	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	\boxtimes		Arrachage de 30ml de haie compensé par la plantation d'une haie de 75ml composé d'arbres à hauts jets. Les haies d'arbres est primordial, elles participent à la régulation des crues et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles jouent également un rôle important pour la biodiversité. C'est pourquoi le linéaire de haie supprimé sera remplacer par un linéaire plus important. La typologie des plantations sera équivalente : arbres de hauts jets.
Milieu naturel				Une évaluation simplifiée des incidences en zone Natura 2000 a été réalisé avec l'aide de l'animatrice de la zone concernée : FR5202003 - Bocage a Oesmoderma eremité entre Sille-le-Guillaume et la Grande Charnie. Cette évaluation des incidences est annexée au présent formulaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		Le bâtiment projeté sera destiné au stockage (matériel agricole et fourrage). Il sera implanté à proximité directe des bâtiments de l'exploitation agricole et sera éloignée des habitations de tiers (en dehors du périmètre de réciprocité des 100m).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		Pendant la période de chantier uniquement -> livraison par camion des poteaux métalliques constituant la charpente, idem pour les reste du matériel.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	\boxtimes	
Facilities	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	\boxtimes	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	\boxtimes	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):
Implantation d'un nouveau linéaire végétal qui a terme permettra de diminuer la visibilité du bâtiment projeté depuis l'espace public.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet doit être vu par les instances compétentes, service de la DDPP et services urbanismes (dossier PC en cours). L'exploitation ne sera que peu modifiée, le bâtiment projeté n'entraînera aucune modification des effectifs, des méthodes d'élevage, de la quantité d'effluents etc.

Le bâtiment projeté permettra de disposer d'un outil de travail actuel, aux normes. Il sera équipé de panneaux photovoltaïques en toiture afin d'y intégrer une dimension environnementale et de s'inscrire dans les pratiques actuelles en matière de production énergétique et d'agriculture.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation simplifiée des incidences en zone Natura 2000 et d'un état des lieux sur terrain.

8. Annexes

8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	\boxtimes
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet								
DUPLICATA A	RRETE ICPE DU 12/02/2020								
EVALUATION	EVALUATION DES INCIDENCES EN ZONE NATURA 2000								
EVALUATION	DES INCIDENCES EN ZONE NATORAZOOO								
Avis DDPP er	n date du 02/11/2022								
Plan vue proje	et par rapport à la zone humide potentielle								
	9. Engagement et sig	nature	•						
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X							
Fait à	TENNIE	le,	07/10/2022						
Signature									